
Compte-rendu SNTRS-CGT de la session d'automne 2008 de la section 20 du Comité national

La session s'est tenue les 20, 21 et 22 octobre.

Politique scientifique

FRANÇOISE GAILL, directrice du département projette un diaporama présentant l'état des lieux du futur institut. Depuis 6 mois, l'intitulé (*qui est supposé refléter le périmètre scientifique*) est toujours en suspens. Voici le nom du jour - le chantier est toujours en travaux ! -: « Institut National des écosciences et de la biodiversité pour le développement durable » (sigle EBDD).

F. GAILL décrit les outils spécifiques de l'institut : écotrons, Zones Atelier, Observatoires Hommes-milieus. Elle souhaite voir se développer les plateformes, la modélisation et le génome... Elle assigne 3 priorités : l'emploi (*il n'est pas interdit de rêver !*), les équipements et les crédits d'intervention. Avec la réforme du CNRS, il apparait des questions nouvelles : les chaires d'excellence ; le nouveau statut des UMR ; le mandat de gestion. Il y a également une volonté commune (INSU /SHS) pour occuper la position dans un domaine émergent, les sciences de l'environnement. Celles-ci sont fondamentalement interdisciplinaires.

Les unités du groupe de discipline Sciences de l'environnement (SDE) et des autres groupes sont issus d'une photographie de juin 2008 ; il y aura rediscutions en janvier. Les unités dépendront d'un seul institut gestionnaire même si il y a bi-rattachement. Les équipes ou les laboratoires (les Directeurs d'unité) décideront de leur affectation. Concernant la définition des paramètres « opérateur » (*c'est-à-dire gestionnaire de laboratoire, à opposer à « agence de moyen »*), les mots clés sont les suivants : écologie au sens large, biodiversité, évolution, anthropologie. Interrogations dans l'assistance ; quid de la position des acteurs Sciences de l'univers ? Enfin, conformément à la politique en vigueur, Il y aura création de nouvelles unités dans l'institut sous condition de fusion ou de disparition d'autres unités !

Par ailleurs, il est prévu une réunion d'information des directeurs d'unité dépendant d'EDD le 24 novembre.

Pour ALAIN DINET – Directeur. Adjoint Scientifique INSU, en charge de la section 20, la section a réussi à faire émerger la communauté SIC depuis 2005. Au bilan, on constate une répartition de postes égale entres les laboratoires relevant de l'INSU et de EDD. Objectivement, il existe une communauté répartie sur un institut (l'INSU) et un département (EDD) et bientôt 2 instituts ; cela nécessite une coordination entre EBDD et INSU au plus haut niveau (DS) et une prospective concertée. Quelles ressources humaines y consacre-t-on ? Sur poste EDD ou INSU ?

En 2009, il y aura quelques postes en fléchage (1 ou 2) et également des coloriations.

Il existe un questionnement sur des postes d'intérêt mutuel au croisement entre un département dans son rôle d'opérateur et un autre dans sa fonction d'agence de moyens. Il y a une montée en puissance des programmes, fusse au détriment de la fonction d'opérateur (gestion quotidienne des laboratoires). Par ailleurs, « le contexte du passage département aux instituts, cumulé avec le flou sur le caractère national ou interne desdits instituts a engendré une concurrence malsaine en interne (stress inutile et énergie perdue !). Je n'ai pas parlé de la LRU : confier la recherche aux universités (progressivement et plus ou moins vite) interroge sur le rôle du CNRS. Il restera opérateur sur des labos stratégiques, qu'il faut définir (science/brevets...) Les universités veulent aussi récupérer des labos pour leurs propres stratégie locale... Toutes les universités ne sont pas prêtes à assumer leur rôle d'opérateur (ni parfois ne le veulent), il s'y ajoute des contraintes ministérielles non négligeables » (comme diminuer le nombre d'UMR...)

Enfin, « la Direction du Partenariat (DPa) a un poids important via ses fiches de synthèse (*remarques de l'assistance : elles sont incohérentes et parfois en contradiction avec les évaluations AERES !, elles doublonnent le comité national*). La DPA n'est pas une instance d'évaluation, c'est un coup de pieds interne ! Il y a un problème de définition des fonctions ».

« Même si le label CNRS n'est plus déterminant, le CNRS se base toujours sur le Comité national pour l'élaboration de sa politique scientifique propre. La qualité des avis du Comité national est fondamentale ! Il faut donc continuer à donner notre avis ! ».

À part cela, tout va bien !

DOMINIQUE LE QUEAU, directeur de l'INSU évoque l'avenir de la division SIC au sein de l'INSU, pour lui, plus que par la division, SIC existera par les programmes. Pour la fonction opérateur, le portefeuille sera restreint. La thématique est portée par les programmes EC2CO. Pour l'INSU, la spécificité c'est l'observation du milieu (mission principale de l'institut national), indépendamment des découpages administratifs. Par ailleurs, les OSU, dont il souhaite réduire le nombre par regroupement, vont avoir un rôle de structuration et de pilotage en plus de leurs missions actuelles.

En conclusion, suite aux couacs des fiches Dpa, selon D. LE QUEAU, il faut forcer les unités à bien communiquer leurs lignes directrices (projet scientifique...), le rapport d'activité n'est pas un document neutre !

Postes chercheurs ouverts au concours en 2009

À la date de la réunion, aucune information n'est disponible sur le nombre et la ventilation des postes 2009. Seule nouveauté annoncée, la création de chaires d'excellence.

Dans le contexte de suppression de postes liés à la RGPP, les négociations entre Directions scientifiques doivent être tendues !

Questions diverses concernant les concours

Comme lors du mandat précédent, il est décidé d'auditionner les candidats à un poste de Directeur de recherche. Par ailleurs, il est possible de faire appel à des experts provenant d'une autre section du Comité national, dans la limite de deux membres par concours. Au vu des compétences des membres de la section, il est décidé de faire appel à deux experts : climat-atmosphère (section 19) et génome (section 29).

Les points suivants : Titularisation de CR2, promotion CR2->CR1, DR2->DR1, DR1->DRCE, DRCE1->DRCE2 ont été traités en l'absence des élus C.

Point juridique

Contrairement au mandat précédent, les membres B et C ont été exclus de la lecture des rapports de promotion des DR (et CR pour les C), Le responsable juridique du Comité national est venu expliquer la position du SGCN. Selon lui, il y a un risque car cette pratique n'est pas justifiée. Il y a eu acceptation lors du mandat précédent contre l'avis du Secrétariat général du Comité national ! Les membres de grade inférieur aux personnes évaluées pour une promotion n'ont pas à connaître les rapports. Concernant la présence du secrétaire (en général un élu B), en toute théorie, la règle commune s'applique. Cependant, le procès verbal légitime sa présence, mais cela reste de la responsabilité du président ...

À la question sur le nombre de recours induits par cette pratique : « Le service juridique du SGCN n'est pas tenu au courant des recours par la DRH ». Il suffit d'un faisceau de conviction pour intenter une action. Rappel : le jury n'a pas à motiver ses avis. Enfin, « Il faut balancer entre la transparence (comme énoncée par la Charte européenne des chercheurs) et les possibilités de recours au tribunal administratif ; conclusion, « on se couvre d'abord avant la transparence ».

Service, service !

Les demandes particulières suivantes : reconstitution de carrière, titularisations, confirmation d'affectation des nouveaux CR2 et CR1, changement d'affectation, intégration d'équipe, rattachement à la CID 41, demande de réintégration, éméritat n'ont pas posés de problème.

Changement de direction d'unité

- ✓ FR 3097 LAMARE. Remplacement du directeur (pour cause de direction de l'UMR 6250) par P. BUSTAMANTE, assisté de 2 directeurs adjoints (Olivier MILLET et Eric CHAUMILLON).
- ✓ UMR 6250 - BLANCHARD, devenu président de l'université de la Rochelle, demande à être remplacé par S. LAMARE, assistés par L. MARROU et P. RICHARD au titre de directeurs adjoints.
- ✓ FR 636 (IPSL) JOUZEL, démissionnaire, remplacé par H. LE TREUT.
- ✓ UMR 8539 (LMD) H. LE TREUT, devenant le directeur de la FR 636, doit être remplacé par F. VIAL (actuel dir. adjoint, par intérim pour 2009).
- ✓ UMR 5119 (Ecolag) TROUSSELIER – demande de nomination de M. BOUVY en qualité de second dir. Adjoint.
- ✓ UMR 5563 (LMTG) remplacement de J.M. MONTEL, appelé à la direction de l'École Nationale Supérieure de Géologie, par F. MARTIN.

Pour toutes ces unités : *Avis favorable*.

UMR 6118 (Géosciences Rennes) GAPAIS demande de nomination de J. DE BREMONT D'ARS au titre de dir. Adjoint : *Avis défavorable*.

Création et renouvellement de GDR

GDRI - COSNIER « Approches nouvelles pour le contrôle de l'eau et les énergies renouvelables par les biocapteurs et les biopiles » : *Avis favorable*.

Renouvellement du GDR 2865 PETITJEANS « Turbulence », GDR - CASELLAS « «Eau-Santé : vulnérabilité, interactions, risques, émergence » et GDI – CHARMANTIER « Dynamique de la biodiversité » : *Avis défavorables*.

Périodiques

Bulletin de la Société Géologique de France : *Pour information*, la section ne peut pas se prononcer car elle n'a pas assez d'éléments dans le dossier proposé.

Geostandards and geoanalytical research: *Avis favorable*.

Ecoles thématiques

Perspective des métiers pour les sciences de l'univers. *Avis réservé*.

Microbiologie et physico-chimie des biofilms. *Avis favorable*.

Gilles MORVAN et Joëlle TEMPLIER, élus SNTRS-CGT